

Passer la frontière pour se loger : le petit privilège des classes moyennes lilloises

Garance Clément

La Belgique est souvent perçue comme un pays attractif pour les expatriés très qualifiés, travaillant pour les institutions européennes, ou pour les « évadés fiscaux » dotés d'importants patrimoines. Mais la frontière franco-belge est aussi un espace où s'intensifient et se banalisent les migrations de ménages appartenant aux classes moyennes, sous l'effet des transformations des marchés immobiliers et du travail. Ces migrations transfrontalières de proximité ont néanmoins un coût et constituent un petit privilège réservé à une fraction seulement des classes moyennes.

Si les migrations internationales des catégories populaires et de la bourgeoisie ont fait l'objet de nombreux travaux, celles des classes moyennes sont moins étudiées¹. Le cas belge est particulièrement représentatif de cette polarisation des recherches. D'un côté, des publications analysent les nouvelles formes prises par les migrations dites économiques, notamment la diversification des pays d'origine et la féminisation des flux². De l'autre, les enquêtes sur l'« *expat community* » de Bruxelles insistent sur l'entre-soi de l'élite internationale (Baisnée 2007 ; Gatti 2009 ; Laurens 2015) et les logiques de l'évasion fiscale (Pinçon et Pinçon-Charlot 2013).

Cet article se penche sur des migrations moins connues, bien qu'elles s'intensifient depuis le début des années 2000 : celles de populations françaises quittant l'agglomération lilloise pour s'établir dans les communes belges du Hainaut et de Flandre occidentale, tout en conservant le plus souvent leur activité professionnelle en France³. Entre 2001 et 2016, la présence française dans les communes frontalières a très fortement augmenté, doublant presque à Mouscron et Estaimpuis, où elle représente désormais respectivement 20 % et 30 % de la population. Avec plus de 11 000 Français résidents, Mouscron accueille à elle seule 13 % des Français de Wallonie, et 7 % des Français de Belgique (figure 1). Ces chiffres masquent des réalités sociales contrastées. À l'est de l'agglomération lilloise, certains espaces ruraux abritent de grandes fortunes établies dans des villas ou d'anciens corps de ferme confortablement rénovés⁴. Les centres anciens de Comines-Warneton et Mouscron, caractérisés par la prégnance de l'habitat ouvrier hérité du développement de l'industrie textile, accueillent pour leur part des populations françaises appartenant aux classes moyennes. C'est à ces dernières que s'intéresse notre enquête.

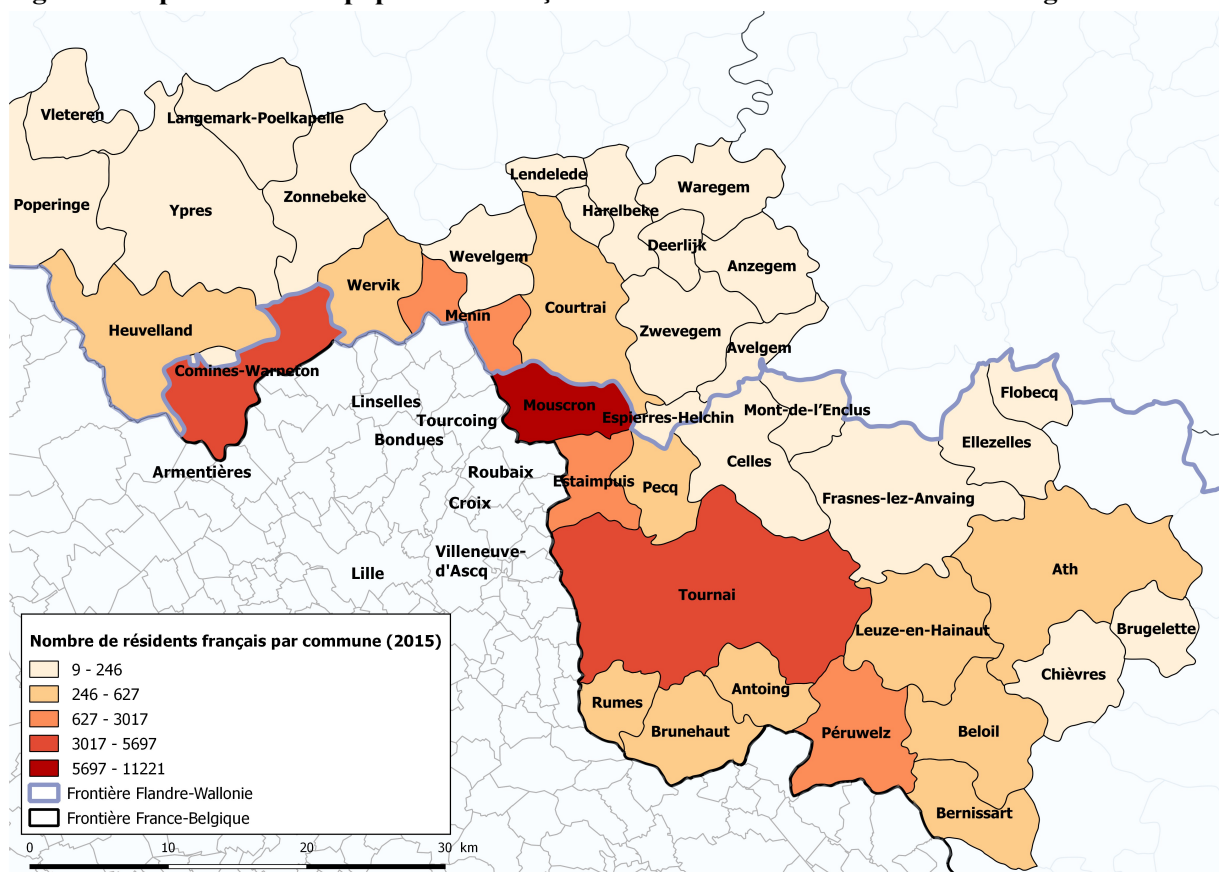
¹ On peut toutefois citer les travaux de Michaela Benson (2013), Sam Scott (2006) et Anne-Catherine Wagner (2007).

² Voir, par exemple, le numéro consacré par la *Revue européenne des migrations internationales* aux « nouveaux enjeux des migrations en Belgique » en 2013.

³ Les matériaux mobilisés sont tirés d'une enquête en cours qui rassemble une soixantaine d'entretiens menés depuis 2012 auprès d'acteurs publics et privés des territoires frontaliers belges et français, de migrants ayant quitté l'agglomération lilloise pour emménager dans l'une des quatre communes d'enquête (Mouscron, Comines-Warneton, Estaimpuis et Tournai).

⁴ Par exemple, la « rue Mulliez » à Néchin (Estaimpuis), en référence à l'installation de plusieurs membres de la famille à la tête du groupe Auchan dans ce quartier.

Figure 1. Répartition de la population française dans les communes frontalières belges



Source : IWEPS 2015 (réalisation Garance Clément).

Nous nous appuyons sur des entretiens menés auprès de 20 actifs de 35 à 50 ans (12 femmes et 8 hommes) ayant quitté l'agglomération lilloise au cours des 15 dernières années. Par leurs positions professionnelles⁵ et leurs milieux d'origine⁶, ils appartiennent aux classes moyennes ayant connu une petite mobilité intergénérationnelle. Leur trajectoire scolaire et leur mode de vie les éloignent culturellement des « gentrificateurs » étudiés dans d'autres contextes métropolitains (Collet 2010 ; Raad 2012), mais ne les assimile pas pour autant aux « petits moyens » du pavillonnaire (Cartier *et al.* 2009). Leur stabilité professionnelle, leur socialisation précoce dans les territoires frontaliers, et leurs réseaux de sociabilité leur permettent de s'extraire des contraintes du marché résidentiel lillois et de migrer en Belgique pour mieux se loger (Clément 2016).

Ce comportement paraît d'autant plus facile que la frontière franco-belge est peu marquée spatialement et culturellement. Ces conditions particulières adossées aux transformations des marchés immobiliers des dernières décennies contribuent à une banalisation des migrations résidentielles vers la Belgique, accentuée par les efforts de certains acteurs pour attirer les clients français (1). Mais en changeant de pays de résidence, les enquêtés changent aussi de système de contrainte. L'« effet barrière » des frontières nationales, inscrit dans le droit ou la fiscalité, reste très structurant. La confrontation à des normes et des règles différentes constitue dès lors un coût de la migration que les classes moyennes sont peu préparées à supporter, ce qui vient relativiser le privilège de ces catégories dans la migration (2).

⁵ Parmi les actifs, 12 sont salariés de la fonction publique (dans l'administration et l'éducation), 5 sont indépendants (3 artisans et 2 dans le secteur artistique et éducatif) et 2 sont salariés du privé (dans le secteur associatif et la sécurité sociale). Plus de la moitié (11 sur 20) occupent des professions intermédiaires ; le reste se répartit dans des professions de cadres et professions intellectuelles supérieures (3 sur 20), d'artisans (3 sur 20) et d'employés (2 sur 20). Un des enquêtés est au chômage au moment de l'enquête.

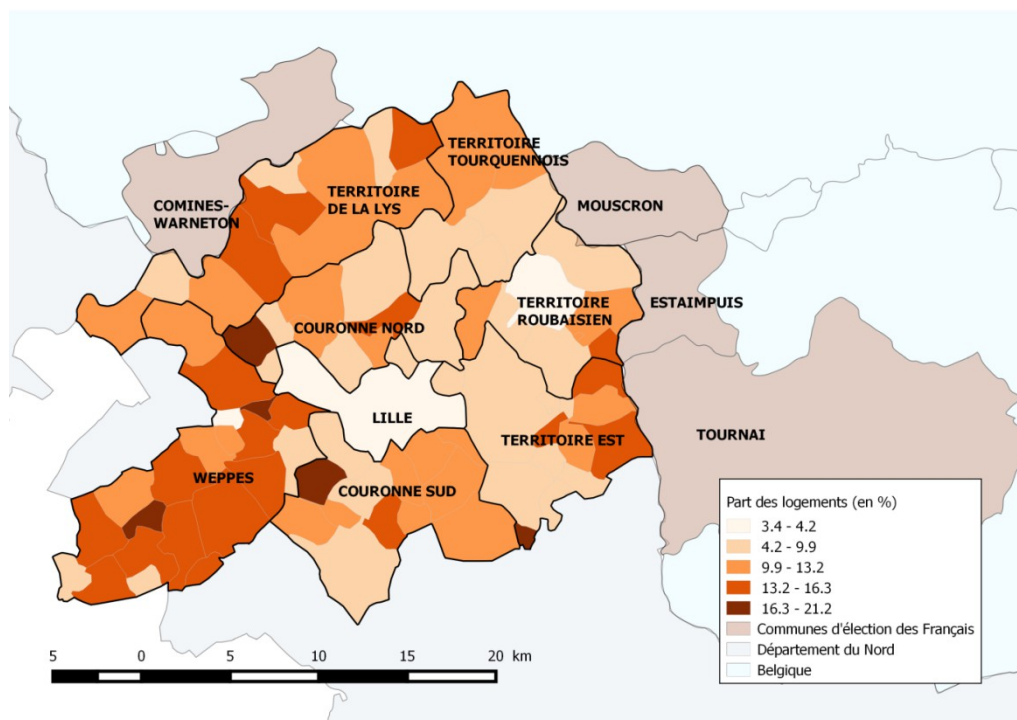
⁶ Les parents des enquêtés appartiennent aux classes populaires stables. Ils occupaient des positions d'ouvriers ou d'employés. La majorité sont propriétaires d'une maison. Aucun des enquêtés n'a grandi en logement social. Trois des enquêtés ont des parents immigrés nés dans un pays du Maghreb.

Des migrations orientées par les marchés du logement

Pour comprendre l'attractivité exercée par les communes belges sur les enquêtés, il faut s'intéresser au contexte urbain dans lequel ils se situent avant la migration. La métropole lilloise est constituée de tissus résidentiels très hétérogènes⁷ et marquée par une forte ségrégation socio-spatiale. Les professions intermédiaires, que la littérature identifie comme le cœur des classes moyennes (Bosc 2008), occupent souvent les espaces les plus socialement mélangés (Préteceille 2006). Selon la classification réalisée par Yoan Miot (2009), les espaces mixtes en termes de bâti et de peuplement sont présents dans la métropole lilloise à la fois dans son versant nord-est (comme à Leers), dans les vallées de la Lys et de la Deûle, les couronnes des villes-centres, mais aussi les communes de périurbanisation situées dans les Weppes. Ces espaces sont en effet les terrains privilégiés de l'accession à la propriété pour les professions intermédiaires (figure 2).

Les entretiens montrent, pourtant, que les enquêtés primo-accédants rencontrés en Belgique ont progressivement écarté ces espaces de leurs recherches de logement, invoquant leur éloignement des centres d'emploi et des aménités urbaines, mais aussi les caractéristiques des biens immobiliers proposés : « trop petits » et « sans jardin » dans les centres urbains, sans réel « cachet » à leurs yeux dans le périurbain. Plus proches de leurs goûts résidentiels, les logements de la couronne nord ou de l'est lillois, où la population de cadres est plus importante, présentent, quant à eux, des prix trop élevés pour les budgets moyens (Desage 2016).

Figure 2. Les espaces privilégiés de l'accession à la propriété pour les professions intermédiaires (2012)



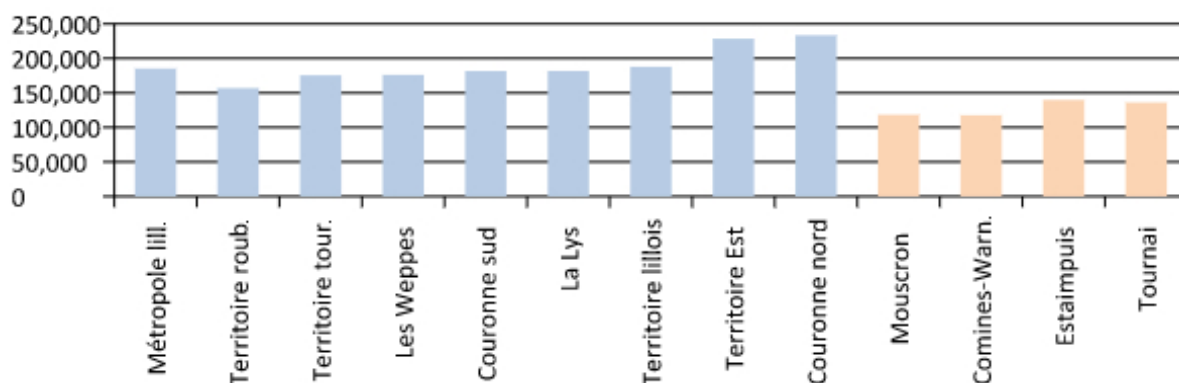
Source : INSEE, recensement de la population, 2012. Logements occupés en propriété par des professions intermédiaires rapportés au nombre de logements par commune (réalisation : Garance Clément).

Depuis les années 1990, la métropole connaît une forte augmentation des prix immobiliers. Pour la période 2006-2009, le prix moyen d'une maison dans le parc existant de la métropole dépasse

⁷ Elle comprend des quartiers anciens dont le Vieux Lille est représentatif ; d'anciens quartiers industriels toujours marqués par leur caractère populaire et la prégnance de l'habitat ouvrier, comme le quartier de l'Épeule à Roubaix ; des quartiers de grands ensembles (dans le centre de Tourcoing, à Mons-en-Barœul,...) et la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq ; un important tissu pavillonnaire en première couronne ; des centres urbains et des communes rurales dans le Mélantois, les Weppes et la plaine de la Lys, qui borde la frontière (Plan local d'urbanisme de Lille Métropole, 2004).

185 000 euros⁸, ce qui masque des différences importantes (voir figure 3). Le prix de vente moyen des logements neufs dans la couronne nord peut ainsi aller jusqu'à 340 000 euros. À la même période, du côté belge, le prix moyen d'une maison d'habitation dite « ordinaire »⁹ varie entre 106 000 et 120 000 euros. Ces logements abordables se concentrent dans les quartiers denses de Mouscron et Comines, tandis que les espaces ruraux et les quartiers pavillonnaires à l'est de la métropole (à Estaimpuis et à Tournai) présentent des prix plus élevés destinés à une clientèle privilégiée.

Figure 3. Prix moyen des maisons anciennes dans les territoires lillois et les communes frontalières wallonnes entre 2006 et 2009 (en euros)



La connaissance des différentiels de prix de part et d'autre de la frontière fait partie du sens commun des ménages de l'agglomération lilloise. Elle se diffuse dans les milieux professionnels, *via* la presse locale¹⁰, et se réactualise à l'occasion des pratiques de loisir et de consommation dans les communes frontalières, notamment par le biais des agences immobilières qui ont pignon sur rue. Ces écarts de prix, mais aussi le type de biens disponibles, d'anciennes maisons ouvrières situées en cœur de ville (figure 4)¹¹ ou des pavillons plus vastes et plus récents en périphérie immédiate, incitent les enquêtés à étendre leurs recherches de logement au pays voisin.

« Quand je vois ma maison par rapport aux prix en France... Je l'ai achetée 150 000 euros, je suis rentré, j'ai posé mes meubles... Bon, après, y'a la déco, bien sûr, mais autrement j'aurais jamais pu acheter en France, quoi, c'était impossible, vu le prix de l'immobilier, c'est impossible [...] Y'a rien qui change. Y'a vraiment rien qui change pour moi. Les courses, les enfants – et, en plus, la langue, c'est la même, donc... y'a pas ce combat-là pour essayer de comprendre les gens, pour essayer de faire ses papiers... » (Monsieur L., agent de maîtrise dans la fonction publique territoriale, propriétaire d'une maison à Mouscron depuis 2006).

L'idée qu'il suffit de « poser ses meubles » en Belgique laisse penser que la migration résidentielle vers les communes frontalières de Wallonie est une pratique banalisée. Cette représentation est véhiculée par les intermédiaires du logement (promoteurs, agences immobilières et banques), qui participent à la construction d'une offre attrayante et apparemment facile d'accès pour les Français. Les petites agences immobilières au rayonnement local sont souvent les premiers interlocuteurs des ménages salariés français cherchant à déménager. En amont, elles développent des stratégies publicitaires en direction de la clientèle française. En tant qu'instances de conseil proches des ménages, elles jouent un rôle clé au moment des premières visites, dans la formulation

⁸ Prix moyen des ventes réalisées entre 2006 et 2009 dans le parc ancien (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM), Diagnostic du programme local de l'habitat 2012-2018, fiches communales).

⁹ Il s'agit des maisons de ville mitoyennes ou semi-mitoyennes du parc ancien.

¹⁰ « Mouscron-Comines : des Français aiment s'y installer », *Nord Éclair*, 22 mai 2012. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.nordeclair.be/419999/article/regions/mouscron/2012-05-22/mouscron-comines-des-francais-aiment-s%E2%80%99installer.

¹¹ En 2011, près de 80 % des maisons mitoyennes de l'arrondissement de Mouscron (qui comprend les communes de Mouscron et Comines-Warneton) ont été construites avant 1945.

du projet résidentiel (Bonneval 2014). De plus, les conditions de l'achat immobilier en Belgique (la mise en concurrence des acheteurs, l'accès facilité au crédit auprès des banques belges et la plus grande tolérance à l'égard des garanties financières apportées¹²) augmentent le prestige associé à l'obtention d'un bien. Elles permettent d'envisager l'installation en Belgique comme une étape résidentielle relativement aisée, peu coûteuse mais décisive pour l'amélioration des conditions de logement.

Figure 4. Maisons ouvrières, Mouscron (Wallonie)



© Garance Clément, 2013.

Les coûts insoupçonnés de la migration

Les logements belges paraissent d'autant plus accessibles que l'espace urbain est continu de part et d'autre de la frontière et que les communes frontalières sont majoritairement francophones et très bien reliées aux centres d'emploi de la métropole par le réseau routier¹³. Ces spécificités de l'espace franco-belge s'ajoutent au droit dont bénéficient les ressortissants de l'Union européenne de circuler d'un État membre à un autre. Les limitations au droit de résidence en Belgique, qui existent bel et bien¹⁴, sont peu connues des enquêtés, notamment parce qu'elles discriminent principalement les Français précaires¹⁵, dont les classes moyennes enquêtées se distinguent. Dans ce contexte,

¹² Pour l'achat de biens à l'étranger, les banques françaises favorisent les prêts cautionnés par une hypothèque sur un bien français. Il faut donc déjà être propriétaire pour y recourir, ce qui n'est pas le cas des enquêtés. De ce fait, ils ont le plus souvent recours à un prêt financé par une banque belge.

¹³ En ce qui concerne les transports en commun, l'offre reste beaucoup plus limitée. Il existe une seule ligne de bus réellement transfrontalière, et les trains circulant entre les gares de Mouscron, Tournai et Lille ont une fréquence ne permettant pas un report réel pour les mobilités domicile-travail (environ un par heure).

¹⁴ Voir notamment : Laurent Ribadeau Dumas, « Belgique : des Français modestes expulsés », *Géopolis*, France Info, 3 janvier 2014. Disponible en ligne à l'URL suivant : <http://geopolis.francetvinfo.fr/belgique-ces-francais-charges-deraisonables-28281>.

¹⁵ Le principe de libre circulation des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne est inscrit dans le traité de Rome de 1957 et rappelé dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) de 2012. La

l'installation en Belgique s'apparente à une « migration élastique » (Van Houtum et Gielis 2006) permettant de s'extraire des contraintes des marchés du logement français, sans remettre en cause son ancrage national, sa situation professionnelle et ses sociabilités.

Cependant, la banalisation de ces mobilités ne doit pas faire oublier les variations qui existent dans la capacité à gérer l'ensemble de normes et de règles que les ménages découvrent dans leur nouvelle position de résident étranger, qui viennent parfois relativiser leur promotion résidentielle. Si les enquêtés valorisent fortement leur choix résidentiel au cours des entretiens, ils exposent aussi les déconvenues dont ils ont fait l'expérience après leur installation : le temps consacré aux démarches administratives pour obtenir une « carte de résident » ; la mise en place du prélèvement à la source pour les impôts sur le revenu des fonctionnaires ; l'éligibilité à de nouvelles taxes (sur les voitures, les poubelles ou pour la contribution à la vie communale) ; l'augmentation des dépenses courantes (énergie, abonnements téléphoniques, télévision...) ; la surveillance exercée par les « agents de quartier » qui vérifient les plaques d'immatriculation et dénoncent les domiciliations fictives de certains Français ; le contrôle social alimenté par le voisinage (par exemple, sur la gestion des déchets ou l'entretien du jardin). Ces éléments de la vie quotidienne, qui, contrairement aux différentiels de prix des logements, ne font pas partie du sens commun, sont perçus par les enquêtés comme de nouvelles contraintes, voire de petites mises en échec de leur stratégie résidentielle.

« Tout ce qui touche les réclamations liées à la fiscalité, c'est une contrainte aussi parce que, ça, je l'ai pas évalué dans le cadre de mon déménagement. Si j'ai une question particulière, c'est à Noisy-le-Grand à Paris [le service des impôts des non-résidents]. Donc ça, c'est plus compliqué parce qu'au téléphone des fois c'est difficile de les joindre et une fois j'ai été directement là-bas en voiture pour un simple questionnaire, donc ça fait une trotte » (Monsieur O., cadre administratif d'entreprise, propriétaire d'une maison à Mouscron depuis 2010).

« Ça prend un temps de dingue, je suis extrêmement prise avec le boulot ici et le soir j'ai pas envie de me mettre devant mon ordi pour regarder des forums... Mais il faut, il faut ! [...] Parce que s'il y a des connaissances sur la France et pas la Belgique, du coup c'est à nous de faire les comparatifs et c'est pas évident. On va trouver des réponses en France sur la France et en Belgique sur la Belgique mais jamais personne ne va connaître les deux sujets parfaitement et répondre à nos questions » (Madame J., salariée d'une association culturelle, locataire à Tournai, cherche à acheter une maison en Belgique).

À la différence des classes supérieures, qui peuvent bénéficier de conseils d'experts qu'elles rémunèrent, les enquêtés dépendent d'informations offertes à différents guichets de l'administration, ou obtenues sur des forums en ligne et qui sont donc susceptibles d'être erronées ou contradictoires. La spécificité des règles fiscales propres aux espaces transfrontaliers (qui dépendent de conventions binationales et de dispositions européennes) les expose directement aux limites de leurs ressources économiques et de leur savoir administratif et financier. Alexis Spire (2012) montre, en effet, que « l'inégalité sociale devant l'impôt renvoie aussi à la relation de plus ou moins grande familiarité que les contribuables entretiennent à l'égard de la matière fiscale ». Pour Yasmine Siblot (2006), « outre la maîtrise de l'écrit et de techniques classificatoires pour la gestion de la « paperasse », les relations aux institutions mettent en jeu des savoir-faire relationnels dans les échanges avec les agents des services, ainsi qu'une maîtrise des catégories administratives et une connaissance du fonctionnement des institutions et de leurs normes ». Une partie des enquêtés parviennent à mobiliser des connaissances acquises dans l'exercice de professions administratives, du public ou du privé. Cette forme de capital culturel est convertie en Belgique

directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil stipule qu'il convient d'éviter que « les personnes exerçant leur droit de séjour ne deviennent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'État membre d'accueil ». Dans ce cadre, l'Office public des étrangers belge peut aller jusqu'à procéder à l'expulsion d'un ménage lorsque celui-ci perd sa source de revenus et demande à bénéficier d'aides sociales, même s'il a acheté et occupe un logement sur le sol belge.

pour stabiliser sa position résidentielle. C'est ainsi que Monsieur D., cadre à Pôle emploi, envisage même, lors de notre rencontre, de publier un livre recensant les avantages et les difficultés de l'installation en Belgique, à la manière de ce que produisent, avec d'autres préoccupations sociales et économiques, les réseaux des classes supérieures bruxelloises¹⁶. Les enquêtés les moins dotés en capital culturel peuvent, au contraire, se sentir fragilisés par cette confrontation à une nouvelle administration et à de nouvelles règles fiscales, jusqu'à envisager de revenir en France. Cette possibilité est pourtant compromise par l'endettement consenti pour accéder à la propriété et le coût encore plus important que représenterait un retour sur le marché du logement lillois.

Les trajectoires résidentielles des classes moyennes ne s'arrêtent donc pas à la frontière ; au contraire, dans le contexte lillois, la migration transfrontalière représente une voie d'accès rapide à de meilleures conditions de logement. Cependant, les « expériences spontanées de l'international » (Wagner 2007) qui ont cours dans les espaces transfrontaliers, si elles disposent à passer la frontière pour se loger, ne suffisent pas à garantir la stabilité d'une position de résident étranger. Comme toute migration, les mouvements de ces classes moyennes doivent être appréhendés comme « un phénomène sélectif et restreint » (Rérat et Wastl-Walter 2011). Ils constituent un privilège pour les ménages qui parviennent à mettre à distance les contraintes des marchés immobiliers lillois mais déclenchent aussi une mise à l'épreuve d'autres ressources, en particulier dans le rapport à la gestion quotidienne des démarches administratives et fiscales. Les migrations transfrontalières des classes moyennes permettent donc d'envisager sous un nouvel angle les principes de distinction internes au sein des classes moyennes.

Bibliographie

- Baisnée, O. 2007. « “En être ou pas”. Les logiques de l'entre-soi à Bruxelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, p. 110-121.
- Balogh, P. 2013. « Sleeping abroad but working at home: cross-border residential mobility between transnationalism and (re)bordering », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 95, n° 2, p. 189-204.
- Benson, M. 2013. « Living the “Real” Dream in *la France profonde*? Lifestyle Migration, Social Distinction, and the Authenticities of Everyday Life », *Anthropological Quarterly*, vol. 86, n° 2, p. 501-526.
- Bidou, C. 1984. *Les Aventuriers du quotidien : essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris : Presses universitaires de France.
- Bonneval, L. 2014. « Les tiers dans le choix du logement : comment les agents immobiliers contribuent à l'élaboration des projets résidentiels », *Espaces et Sociétés*, vol. 1, n° 156-157, p. 145-159.
- Bosc, S. 2008. *Sociologie des classes moyennes*, Paris : La Découverte.
- Cartier, M., Coutant, I., Masclat, O. et Siblot, Y. 2008. *La France des « petits moyens ». Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris : La Découverte.
- Carpentier, S. 2012. « Cross-border local mobility between Luxembourg and the Walloon Region: an overview », *European Journal of Transport and Infrastructure Research*, vol. 12, n° 2, p. 198-210.
- Clément, G. 2016. « Les mobilités résidentielles transfrontalières : une expatriation sous contrainte. Le cas des classes moyennes de l'agglomération lilloise », in L. Cailly et F. Dureau (dir.), *Les Espaces du logement. Pratiques habitantes et politiques publiques*, Paris : L'Harmattan.

¹⁶ Comme celui qui s'organise autour du magazine *Juliette et Victor* ou le club French Connection, qui prodiguent des conseils sur les conditions d'installation, les loisirs et les réseaux d'affaires en Belgique.

- Collet, A. 2010. *Génération de classes moyennes et travail de gentrification : changement social et changement urbain dans le Bas-Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, thèse de sociologie, université Lyon-2 Lumière.
- Desage, F. 2016. « “Un peuplement de qualité”. Mise en œuvre de la loi SRU dans le périurbain résidentiel aisé et discrimination discrète », *Gouvernement et Action publique*, n° 3, p. 83-112.
- Gatti, E. 2009. « Defining the Expat : The Case of High-Skilled Migrants in Brussels », *Brussels Studies*, n° 28, p. 1-16.
- Laurens, S. 2015. *Les Courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille : Agone.
- Miot, Y. 2012. « La ségrégation socio-spatiale dans la métropole lilloise et à Roubaix : l'apport des mobilités résidentielles », *Géographie, économie, société*, vol. 14, n° 2, p. 171-195.
- Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. 2013. *La Violence des riches. Chronique d'une immense casse sociale*, Paris : La Découverte.
- Préteceille, E. 2006. « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, p. 69-93.
- Raad, L. 2012. « Pratiques et représentations des couches moyennes en banlieue rouge : stratégies résidentielles et ancrage territorial », *Espaces et Sociétés*, n° 148-149, p. 91-110.
- Rérat, P., Wastl-Walter, D. 2012. Mobilités et développement transfrontalier, *Géo-regards, revue neuchâteloise de géographie*, vol. 4, Neuchâtel : Alphil.
- Scott, S. 2006. « The Social Morphology of Skilled Migration: The Case of the British Middle Class in Paris », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 32, n° 7, p. 1105-1129.
- Spire, A. 2012. *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris : Raisons d'agir.
- Van Houtum, H., Gielis, R. 2006. “Elastic migration: the case of Dutch short-distance transmigrants in Belgian and German borderlands”, *Journal of Economic and Social Geography*, vol. 97, n° 2, p. 195-202.
- Wagner, A.-C. 2007. *Les Classes sociales dans la mondialisation*, Paris : La Découverte.

Garance Clément est diplômée de l'Institut d'études politiques de Lille. Elle est doctorante au Lab'Urba (université Paris-Est) et mène une recherche sociologique sur les comportements résidentiels des classes moyennes dans le contexte transfrontalier franco-belge. Elle a notamment publié : « Les mobilités résidentielles transfrontalières : une expatriation sous contrainte. Le cas des classes moyennes de l'agglomération lilloise » (in L. Cailly et F. Dureau (dir.), *Les Espaces du logement. Pratiques habitantes et politiques publiques*, Paris : L'Harmattan, 2016) et « The residential and symbolic dimensions of cross-border mobility: looking at members of the French middle class in the agglomeration of Lille » (in E. Boesen et G. Schnuer, *European Borderlands: Living with Barriers and Bridges*, Abingdon : Routledge, 2017).

Pour citer cet article :

Garance Clément, « Passer la frontière pour se loger : le petit privilège des classes moyennes lilloises », *Métropolitiques*, 24 avril 2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Passer-la-frontiere-pour-se-loger.html>.